

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	Communauté d'agglomération Territoires vendômois
NUMÉRO SIRET :	20007207200131
INTITULÉ DU PROJET :	Renouvellement de conduites à risque de relargage de Chlorure de vinyle monomère (CVM) sur les communes de Gombergean, Saint-Gourgon, Villeporcher, Sougé et Saint-Jacques-des-Guérets

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
maîtrise d'œuvre	22 000,00 €
levés topographiques	11 700,00 €
préparation et installation de chantier	12 700,00 €
Sondage, terrassements et réfection	135 700,00 €
Equipements hydrauliques	273 000,00 €
Epreuves de réception et DOE	18 500,00 €
imprévus (10 % maximum)	26 400,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	500 000,00 €

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES				
DETR demandée	250 000,00 €	50,00 %	déc.-24	
DSIL demandée		0,00 %		
Fonds vert		0,00 %		
FNADT		0,00 %		
Agence nationale du sport		0,00 %		
Culture DRAC		0,00 %		
ADEME		0,00 %		
Agence de l'Eau	150 000,00 €	30,00 %	janv.-25	
Autre aide de l'État à préciser		0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens		0,00 %		
Conseil départemental DSR		0,00 %		
Conseil départemental autres		0,00 %		
Conseil départemental amendes de police		0,00 %		
Conseil régional CRST		0,00 %		
Fonds de concours		0,00 %		
Autre collectivité à préciser		0,00 %		
<i>le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement</i>				
		0,00 %		
Sous-total aides publiques	400 000,00 €	80,00 %	Vous ne devez pas dépasser 80%	

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons, autres à préciser	
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	100 000,00 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	
Total autofinancement	100 000,00 €

20,00 %

Total Financement H.T.	500 000,00 €
-------------------------------	---------------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Vendôme
Le : 17 décembre 2024

Le Président, Laurent BRILLARD

Signature (nom et qualité) et cachet

